

**ASSEMBLÉE NATIONALE**3 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 2660

présenté par  
Mme Thill  
-----**ARTICLE 5 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet article 5bis semblent ignorer que la loi s'applique sur l'ensemble du territoire sans qu'il soit besoin de le mentionner explicitement. Ce qui est nécessaire pour étendre le système des soins palliatifs, c'est avant tout des crédits budgétaires.